

BACCALURÉAT PROFESSIONNEL

MAINTENANCE DES VÉHICULES (OPTION VOITURES PARTICULIÈRES)

PROFIL POUR CE DIPLOME

Public visé

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 ans à 29 ans révolus. Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus : les apprentis.es préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les personnes en situation de handicap ou ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.

À noter : les jeunes ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (fin de 3ème) peuvent être inscrits en apprentissage dès lors qu'ils ont atteint l'âge de 15 ans révolus. (Pour plus de précision, nous vous invitons à vous rapprocher du centre de formation).

Prérequis : Non concerné

Modalités et délais d'accès

Dossier de candidature / Entretien de motivations.

Période de positionnement de janvier à septembre

Validation de l'entrée en formation dans les 15 jours suivant la réception du dossier de candidature.

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Le titulaire du Bac Pro effectuera les tâches de maintenance préventive (entretiens périodiques des véhicules) et corrective (pannes) ainsi que la maintenance électronique, dans les entreprises qui dépendent des réseaux des constructeurs (Agents et Concessions), qui traitent les véhicules toutes marques ou la maintenance de flottes automobiles.

Il/elle sera capable d'identifier une problématique d'ordre mécanique (moteur, trains roulants, freins, ...) et électronique et d'intervenir en totale autonomie sur l'ensemble des marques automobiles.

Il/elle sera aussi en capacité d'accueillir le client, de réceptionner et restituer le véhicule, de participer au diagnostic et à l'organisation de la maintenance et de rendre compte de son intervention.

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Suite de parcours : BTS Maintenance des Véhicules (Option Voitures Particulières) ; Titre à finalité Professionnelle Technicien Expert Après-Vente Automobile ; CQP Technicien Après-Vente Automobile.

Débouchés : Mécanicien spécialiste maintenance automobile ; Technicien des services multimarques de l'après-vente automobile.

Passerelles/Équivalences : l'obtention d'un Bac Professionnel permet au titulaire de demander une dispense de matière lorsqu'il se présente à un autre Bac Professionnel ou à un CAP.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Moyens et méthodes pédagogiques

La formation se déroule dans le cadre d'un contrat d'apprentissage selon un calendrier d'alternance.

L'équipe pédagogique, composée de formateur.rice.s expert.e.s, s'appuie sur un référentiel de formation et un déroulé pédagogique détaillé.

Un.e formateur.rice référent.e est désigné.e, il.elle accompagne et assure le suivi du.de la stagiaire lors de sa présence au centre et également lors des visites en entreprise. Il.elle veille au bon suivi du livret d'alternance.

Des ressources sont mises à disposition des stagiaires (plateaux techniques, outillage, véhicules pédagogiques, appareils de mesures et de diagnostic, ...)

Rythme de l'alternance : 2nde : 2 jours en entreprise et 3 jours au centre de formation par semaine
1ère et Terminale : 1 semaine en entreprise, 1 semaine en centre de formation.

Modalités d'évaluation

Contrôle en cours de formation et examens ponctuels en fin de formation.

Nombre de participants

6 à 24 candidat.e.s

Durée de la formation

36 mois ; 1870 heures

ou 24 mois ; 1370 heures, après un CAP Maintenance des Véhicules (Option Voitures Particulières)

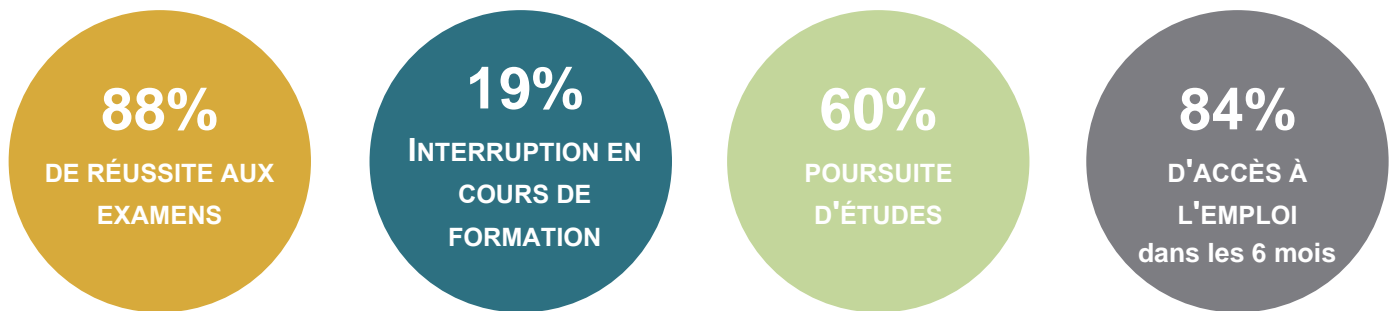
Programme

- 1- Maintenance périodique
 - Effectuer les contrôles définis par la procédure
 - Remplacer les sous-ensembles, les éléments, les produits. Ajuster les niveaux
 - Effectuer la mise à jour des indicateurs de maintenance
- 2- Diagnostic
 - Confirmer, constater un dysfonctionnement, une anomalie
 - Identifier les systèmes, les sous-ensembles, les éléments défectueux
 - Proposer des solutions correctives
- 3- Maintenance corrective
 - Remplacer, réparer les sous-ensembles, les éléments
 - Régler, paramétrer
- 4- Réception – Restitution du véhicule
 - Prendre en charge le véhicule
 - Restituer le véhicule
 - Proposer une intervention complémentaire ou obligatoire
- 5- Organisation de la maintenance
 - Approvisionner les sous-ensembles, les éléments, les produits, équipements et outillages
 - Compléter l'ordre de réparation. Préparer une estimation.

Validation

Baccalauréat Professionnel Maintenance des Véhicules (Option Voitures Particulières), délivré par l'Éducation Nationale. En cas d'échec, les candidats qui souhaitent repasser ce Baccalauréat Professionnel peuvent demander à bénéficier de la conservation de leurs notes égales ou supérieures à 10 sur 20 pendant les cinq sessions qui suivent leur présentation à l'examen initial

Résultats de la dernière session de formation



Les + de la formation

- Lycée des métiers de l'Automobile
- Membre du réseau des CFA Pilotes de l'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile)
- Réseau important d'entreprises partenaire
- Plateaux techniques récents
- Formateurs issus du milieu professionnel

Tarifs de la formation

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé, tarif de la formation = 6450 €

Employeurs du secteur public, voir décret

Article L6211-1 « la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Article L6227-6 « Les personnes morales mentionnées à l'article L. 6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent... »

Accessibilité handicap

Les locaux de l'Institut sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique possible pour les personnes handicapées, tutorée par la référente handicap de la structure.

Référente handicap de l'UFA Nicolas Barré : Marie MOLMY.

Dates de la formation

Le contrat d'apprentissage peut débuter dès le 1^{er} juillet.

Rentrée de la période de formation en centre en septembre.

Contact(s) : Vianney POMMELET : Chargé de Relations Entreprises